

**OBJET DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CNDS REGIONAL
POUR TRAVAUX (insonorisation phonique)
ET ACQUISITION (revêtement de sol)
SUR UN EQUIPEMENT SPORTIF (Gymnase de Saint-François)**

STRUCTURER L'OFFRE SPORTIVE ET CULTURELLE

La Ville consent chaque année des efforts importants en faveur la rénovation de ses équipements sportifs.

Dans ce cadre, des travaux d'insonorisation et l'acquisition d'un revêtement sportif est prévu sur le Gymnase de Saint-François.

Au titre du dispositif d'aide du CNDS Régional, certaines opérations peuvent être subventionnées à hauteur de 50 %.

La Ville se propose donc de solliciter le soutien de l'Etat (auprès de la DDJS) pour deux opérations d'un montant total HT de 18 175 €, détaillé comme suit :

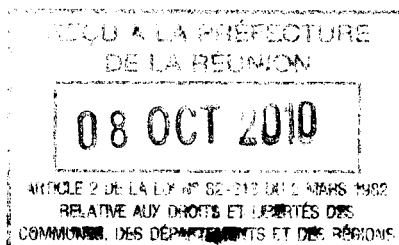
OPERATIONS	COUT € HT	PARTICIPATION DDJS (50 %) € HT	PARTICIPATION VILLE (50 %) € HT
1ère tranche de travaux d'insonorisation phonique du Gymnase de Saint-François	18 350	9 175	9 175
Acquisition d'un revêtement de sol « gerflor » pour le Gymnase de Saint-François	18 000	9 000	9 000
TOTAL	36 350	18 175	18 175

L'ensemble de ces opérations doit être réalisé pour 2010.

En conséquence, je vous demande :

- de valider le plan de financement prévisionnel des deux opérations précitées ;
- de m'autoriser à solliciter une subvention à hauteur de 50 % du coût de l'opération, soit un montant maximal de 18 175 HT €, auprès de l'Etat (Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports), dans le cadre du CNDS - Régional ;
- de m'autoriser à signer les actes y afférents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**OBJET DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CNDS REGIONAL
POUR TRAVAUX (insonorisation phonique)
ET ACQUISITION (revêtement de sol)
SUR UN EQUIPEMENT SPORTIF (Gymnase de Saint-François)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 10/5-13 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur COUDERC Alain, 15ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Culture/ Jeunesse/ Sport ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Valide le plan de financement prévisionnel des deux opérations d'aménagement ci-dessous :

OPERATIONS	COUT € HT	PARTICIPATION DDJS (50 %) € HT	PARTICIPATION VILLE (50 %) € HT
1ère tranche de travaux d'insonorisation phonique du Gymnase de Saint-François	18 350	9 175	9 175
Acquisition d'un revêtement de sol « gerflor » pour le Gymnase de Saint-François	18 000	9 000	9 000
TOTAL	36 350	18 175	18 175

ARTICLE 2

Autorise le Maire à solliciter une subvention à hauteur de 50 % du coût de l'opération, soit un montant maximal de 18 175 €, auprès de l'Etat/ DDJS dans le cadre du CNDS - Régional, en cofinancement de deux opérations pour travaux et l'acquisition portant sur un équipement sportif.

Délibération n° 10/5-13

ARTICLE 3

Autorise le Maire à signer les actes y afférents.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le - 6 OCT 2010

